

Article 1 Organisation

Le « Festicap » est organisé par l'US Arnage Athlétisme et le Comité des Fêtes de Guécélard. Les coordonnées de l'organisation sont précisées sur les documents de promotion et sur le site Internet du Comité des Fêtes de Guécélard : www.guecelardenfetes.fr.

Article 2 Participation et acceptation du règlement

La participation à une des épreuves proposées implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. En conséquence, le participant s'engage à adopter une attitude « éco-responsable » durant l'ensemble de sa participation à l'évènement, et à mettre en avant les valeurs éthiques du sport.

Tout manquement aux règles édictées, constaté par un membre de l'organisation, sera sanctionné par la disqualification de son auteur (aucune réclamation ne sera possible).

Article 3 Respect du milieu naturel

Le participant s'engage à respecter l'espace naturel qu'il traverse en suivant scrupuleusement le parcours qui lui est proposé, sans couper et sans occasionner de dégât quelconque, ni laisser de trace de son passage.

Article 4 Détail des épreuves

Le « Festicap » propose :

- un **Marathon**, ouvert à tous, licenciés ou non, nés en 1998 et avant (au moins 20 ans en 2018),
- un **Semi Marathon**, ouvert à tous, licenciés ou non, nés en 2000 et avant (au moins 18 ans en 2018),
- un **10 km**, ouvert à tous, licenciés ou non, nés en 2002 et avant (au moins 16 ans en 2018)
- un **5 km**, ouvert à tous, licenciés ou non, nés en 2004 et avant (au moins 14 ans en 2018)
- une course **Enfants** d'environ 1000 m, ouverte aux enfants, licenciés ou non, nés entre 2008 et 2003, (âgés de 10 à 15 ans en 2018)
- une **Parade (individuels, familles, groupes ...)** de 2000 m maximum ouverte à tous, licenciés ou non, sans classement,
- une **Randonnée Pédestre** ouverte à tous (environ 10 km),
- une **Marche Nordique** ouverte à tous (environ 10 km).

Les épreuves ont lieu le **28 octobre 2018**. Les horaires sont :

- | | |
|--|----------------------------|
| • départ du Marathon : | 09h30, temps limite : 5h30 |
| • départ Marche Nordique : | 10h00, |
| • départ Randonnée Pédestre | 10h05, |
| • départ du Semi Marathon : | 10h30, |
| • départ de la course Enfants : | 11h00, |
| • départ du 10 km : | 14h00, |
| • départ du 5 km : | 14h10, |
| • départ Parade : | 15h00 |

Les concurrents sont attendus au point de départ pour un briefing 10 minutes avant chaque départ.

Article 5 Parcours et balisage

Les parcours sont sur routes et sols durs et homogènes (sauf pour le 5 et le 10 km qui intègrent un chemin forestier). Ils seront balisés afin de faciliter le suivi de l'itinéraire, et sécurisés par des signaleurs. Aucune réclamation ne sera possible en cas d'erreur de trajectoire. Toute forme d'accompagnement extérieur à l'organisation est interdite. Le participant s'engage à respecter les consignes des signaleurs et le code de la route sur les voies éventuellement ouvertes à la circulation.

Article 6 Ravitaillements

La course s'effectue en **semi auto-suffisance**. Ce qui signifie que chaque participant doit être en mesure de satisfaire par lui-même ses besoins hydriques et énergétiques entre deux ravitaillements.

- Au moins 4 postes de ravitaillement approvisionnés en liquide et nourriture sont prévus sur le circuit commun du marathon (2 boucles) et du semi-marathon,
 - Au moins 1 poste de ravitaillement approvisionné en liquide et nourriture est prévu sur le circuit du 10 km,
 - 1 poste de ravitaillement supplémentaire est disposé au niveau de la zone arrivée / départ pour le Marathon et pour le 10 km.
- Toute assistance extérieure effectuée hors des zones de ravitaillement est interdite.

Article 7 Inscriptions et dossards

Les préinscriptions s'opèrent en ligne sur le site www.klikego.com ou par instruction et transmission aux organisateurs du document d'inscription par courrier ou par mail. La limite des préinscriptions est fixée au **25 octobre 2018** sauf en cas de clôture anticipée. Les inscriptions par courrier devront être envoyées au plus tard le 20 octobre 2018.

Sauf en cas de clôture anticipée, les inscriptions sont possibles sur place la veille de l'évènement de 15h00 à 18h00, et le jour de l'évènement, les inscriptions ne sont plus possibles 1 heure avant chaque départ.

Seuls, seront pris en compte les dossiers complets (bulletin dûment rempli et signé, justificatifs conformes à l'article L231-3 du Code du Sport, règlement des frais d'inscription ...).

Pour valider l'inscription, l'organisation s'assurera donc que les participants auront fourni ou présenté soit :

- Une autorisation parentale pour tous les mineurs (voir annexe).
- La copie de licences FFA, F.F.Triathlon ou du Pass'running en cours de validité, pour les épreuves de course (sauf parade),
- Ou à défaut, un certificat médical (voir annexe) de non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an, ou sa copie, pour toutes les épreuves de course (sauf parade),
- Pour la parade, la randonnée pédestre et la marche nordique, aucun justificatif médical ou autre n'est réclamé.

Ces documents seront conservés par l'organisation en tant que pièces justificatives. **Attention, aucun autre document ne pourra être accepté pour attester du certificat médical.** Ceci vaut pour les certificats qui ne spécifieraient pas explicitement la « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » et **autres déclarations sur l'honneur**.

Frais d'inscriptions	Licencié	Non licencié / Pass Running	Licencié	Non licencié / Pass Running	Inscription sur place	Départ
	Avant le 1 octobre		Du 1 octobre au 25 octobre		27 et 28 octobre	
Marathon	25 €	30 €	35 €	42 €	50 €	09h30
Marche nordique	3 €	3 €	4 €	4 €	5 €	10h00
Randonnée pédestre	3 €	3 €	4 €	4 €	5 €	10h05
Semi-Marathon	12 €	15 €	15 €	18 €	22 €	10h30
Enfants	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	11h00
10 km	8 €	10 €	10 €	12 €	15 €	14h00
5 km	6 €	7 €	10 €	12 €	15 €	14h10
Parade	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15h00

ATTENTION : Un Pass Running n'est pas une licence. Tarif Pass Running = tarif « Non licencié »

Pour toute inscription d'un groupe de 7 concurrents payants, un engagement gratuit sera offert dans l'épreuve la moins onéreuse parmi celles choisies par les concurrents du groupe (7 dossards payants donne droit à un huitième gratuit).

Annulation d'inscription :

Les annulations d'inscriptions ne sont pas acceptées. Les sommes versées restent acquises à l'organisation.

Dossards :

Pour le retrait des dossards, le samedi 27 octobre de 15h à 18h et le dimanche 28 octobre dès 07h30, **la présentation d'une pièce d'identité avec photo sera indispensable.**

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 8 Classements et récompenses

Classements :

Un classement scratch homme, scratch femme, sport adapté homme, sport adapté femme, handisport homme, handisport femme sera établi pour chaque course chronométrée. Tout concurrent du Marathon arrivant au-delà de l'heure fixée par le temps limite ne sera pas classé. Un classement particulier sera établi pour la course enfants.

Un classement par catégorie (Masters 1-2-3-4-5 ; Seniors ; Espoirs ; Juniors et Cadets) sera établi pour les Hommes et les Femmes de chaque course chronométrée.

Un challenge du nombre récompensera le club, association, comité d'entreprise, société, groupe ... ayant engagé le plus grand nombre de participants sur les épreuves chronométrées organisées sur la journée.

Les classements seront disponibles sur place dans le cadre d'un affichage, et sur le site Internet de l'épreuve. Ils pourront être transmis à certains sites Internet publiant les résultats des courses hors stades.

Récompenses :

Les récompenses seront attribuées en fonction des paramètres suivants :

PRIMES	- Pour les 1°, 2° et 3° Hommes et les 1°, 2° et 3° Femmes du classement Scratch du Marathon.
Autres récompenses	- Pour les 1°, 2° et 3° Hommes et les 1°, 2° et 3° Femmes du classement Scratch, Sport Adapté, Handi du Semi, 10 km et 5 km. - Pour les 1°, 2° et 3° Garçon et les 1°, 2° et 3° Fille de la course Enfants. - Pour le 1° Homme et la 1° femme de chaque catégorie (Masters 1,2,3,4,5 ; Senior ; Espoir ; Junior ; Cadet) représentée dans chaque course (Marathon, Semi, 10 km, 5 km). - Pour le lauréat du Challenge du nombre.
LOTS	Des lots (type goodies ...) pourront compléter ces récompenses en fonction de la disponibilité des partenaires.

Il ne peut y avoir de cumul de récompenses entre Scratch et Catégories. Si un tel cas se présente, la règle du report de la récompense vers l'athlète classé immédiatement après, non déjà récompensé, s'applique. **Seuls les athlètes présents lors de la remise des prix pourront prétendre être récompensés** (podiums prévus à 13heures pour marathon, semi, course enfants et à 14h45 pour les autres).

Article 9 Sécurité, secours et assurances

Il est demandé à chaque participant d'être en bonne santé physique et suffisamment entraîné pour participer aux épreuves.

Chaque participant a obligation de porter assistance à un concurrent en difficulté.

Des équipes de secouristes seront présentes sur le parcours et/ou à l'arrivée, ainsi qu'un médecin.

Le participant qui abandonne en cours d'épreuve doit obligatoirement prévenir : soit un signaleur, soit un responsable du poste de secours, de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, soit le PC course (numéro de téléphone disponible sur le dossard) et restituer son dossard.

Les organisateurs peuvent prendre la décision de stopper un concurrent sur avis médical. Dans ce cas, celui-ci devra restituer son dossard (équivalence abandon).

Cas de force majeure :

En cas de conditions climatiques ou de tout autre événement pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Si la manifestation devait être annulée, en tout ou en partie, pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les concurrents ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

Assurance :

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celles de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient à titre individuel des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte.

Article 10 Droit à l'image et CNIL

En s'inscrivant à l'épreuve le participant abandonne son droit à l'image.

Du simple fait de leur participation, le concurrent, les accompagnateurs ou le public autorisent l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve ou encore dans le cadre des animations mises en place, et ce sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/78, le participant dispose d'un droit de rectification des données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il souhaite exercer ce droit, il suffit de le faire savoir à l'organisation par courrier.

Article 11 Evolution du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y étaient contraints pour des raisons de sécurité ou qui leur serait imposé par les autorités compétentes.



Annexe autorisation de participation d'un mineur à une des épreuves du FESTICAP.

Je, soussigné(e) :

Père - Mère - Adulte mandaté par les parents (*)

Autorise l'enfant :

A participer à la course pédestre : Parade - Enfants (*)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et des informations générales relatives à la course et décline toute responsabilité de l'organisateur en cas d'accident.

A : Le : / / 20.....

SIGNATURE des parents ou de l'adulte mandaté :

(*) : Rayer les mentions inutiles

Annexe modèle de certificat médical pour participation à une des épreuves du FESTICAP.

Je soussigné : _____ Docteur en médecine,

Certifie que l'examen médical, pratiqué ce jour, de **M. / Mme / Melle** :

Nom : _____ **Prénom** : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

Demeurant à : _____ Code Postal : _____

Ne révèle pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Cachet et Signature du Médecin

Certificat établi à la demande de l'intéressé(e) pour faire valoir de ce droit.